



## URBANISME

### AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de Permis d'Urbanisme.

Le demandeur est Madame et Monsieur PARMENTIER-RIBESSE demeurant à 5030 GEMBOLOUX - Rue des Florales, 19 .

Le terrain concerné est situé Chaussée Romaine, 33 à 5030 ERNAGE et cadastré Division 2, section B numéro 128A, 162H, 162K, 162L.

Le projet consiste en Construction d'une habitation et présente les caractéristiques suivantes :

*Art. D.IV.40 les demandes impliquant un ou plusieurs écarts ... aux permis d'urbanisation ;*

*Le projet s'écarte des objectifs du lotissement "HOFMANS" en ce qui concerne:*

- absence du caractère sobre exprimé par le parti architectural par rapport aux bâtiments régionaux
- débordement de toiture
- ensemble des baies caractérisé par une dominante horizontale
- toiture plate
- superficie du volume secondaire supérieure à la moitié de celle du volume principal
- hauteur du volume principal supérieure à 5.50 m
- matériaux de parement
- matériau de couverture

*Art. R.IV.40-2. § 1er. 2° la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions ;*

Le dossier peut être consulté les jours ouvrables à l'adresse suivante : Service Urbanisme – Parc d'Epinal à 5030 GEMBOLOUX.

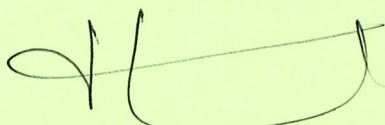
A cet égard, nous vous demandons de prendre un rendez-vous auprès du Service Urbanisme soit par téléphone au 081/626.369 – 081/626.381 – 081/626.361 ou par courriel à [urbanisme@gembloux.be](mailto:urbanisme@gembloux.be)

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service Urbanisme mieux repris ci-dessus.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 29 avril 2024 au 13 mai 2024 au Collège communal, en indiquant la référence BC202400026 :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Collège communal, Parc d'Epinal à 5030 GEMBOLOUX ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@gembloux.be](mailto:urbanisme@gembloux.be)

La Directrice générale



Vinciane MONTARIOL



Le Député-Bourgmestre



Benoît DISPA